



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de POYANNE
Séance du 05 juillet 2022
N°29/2022**

Etaient présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Séverine SOUPOT - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO- Maylis AUMAILLEY — Hervé DAL-CORSO – Olivier SCHAFFHAUSER – Thierry LABORDE – Philippe DUCOURNEAU - Nadine BOURLON – Catherine ROSSIGNOL – Nicolas JACOB -

Absents excusés : Thierry LOUPIEN- Rémy NAPIAS

Secrétaire de séance : Catherine ROSSIGNOL

Date de la convocation : 25 juin 2022

Objet : Approbation de la 6^{ème} modification des statuts de la communauté de communes Terres de Chalosse

Madame le Maire présente le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE concernant principalement la prise de nouvelles compétences facultatives

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/64 portant modification des statuts de la communauté de communes Terres de Chalosse pour prise de compétences facultatives

Vu la délibération n°DCC2021_09_127 du 16 septembre 2021 portant « Approbation du projet de fusion du Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL) et du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze (SMBVM) »

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui utile de prendre de nouvelles orientations en matière de jeunesse (Création et gestion d'un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) communautaire) et de modifier en conséquence les statuts actuels.

Considérant la modification des coordonnées du comptable assignataire

Considérant la délibération de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE en date du 16/0/2022 approuvant la modification des statuts

Vu l'exposé de Madame le Maire

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (13 votants : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- D'ADOPTER la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 16/06/2022 selon la nouvelle rédaction ci-annexée
- DE DEMANDER à Madame la Préfète des Landes de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Madame le Maire

Fabienne LABY-FAUTHOUX

